

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 267
11 avril 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante-septième (267^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric (siège social), 457 rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi 11 avril 2017, à 19 h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
Mme Julie BOURASSA	(M)
Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, transport et technologies de l'information
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA et directrice du SREJ

1. Ouverture de la séance à 19h00

Le président, M. Jean-François Houle, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux gestionnaires de la commission scolaire. Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (N° 175) en date du 6 avril 2017 et la convocation de tous les commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Octroi de contrat - École Saint-Félix – Réfection de toiture (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
4. Octroi de contrat - École Notre-Dame-du-Bon-Conseil – Remplacement du revêtement de plancher (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
5. Octroi de contrat - École Saint-Bonaventure – Réfection de toiture (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

**3. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINT-FÉLIX – RÉFECTION DE TOITURE
(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)**

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection de la toiture de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 mars 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 7 avril 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débiteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 159 300 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 3

RÉSOLUTION CC : 2338/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Félix-de-Kingsey à l'entreprise Toitures Everest inc., au montant de 122 400.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL – REPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste au remplacement du revêtement de plancher de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 1^{er} mars 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 6 avril 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débiteront à la fin juin pour se prolonger jusqu'à la fin août.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 171 290 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CC : 2339/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Gaétan Delage :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du revêtement de plancher de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'entreprise Construction Denys Ducharme inc., au montant de 153 880.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. OCTROI DE CONTRAT - ÉCOLE SAINT-BONAVENTURE – RÉFECTION DE TOITURE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

Le projet consiste à la réfection de la toiture de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 15 mars 2017.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 31 mars 2017, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront au début avril pour se prolonger jusqu'à la fin mai.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 159 300 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2340/2017

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*;

SUITE, PAGE 5

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'école Saint-Bonaventure à l'entreprise Toitures Daniel inc. au montant de 124 339.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h13, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG